Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP AEPE, veuillez visiter :
cours-cap-aepe.fr/annales-sujets-et-corriges

Quiz : L'aménagement des espaces

1. Dans une structure d'accueil collectif, l'aménagement de l'espace doit prioritairement :
a) Être esthétique et décoratif
b) Répondre aux besoins de développement des enfants
c) Faciliter uniquement la surveillance
d) Maximiser le nombre d'enfants accueillis

2. Pour favoriser l'autonomie des enfants de 2-3 ans, il est recommandé de :
a) Ranger tout le matériel hors de leur portée
b) Mettre à disposition du matériel en libre accès à hauteur d'enfant
c) Proposer uniquement des activités dirigées
d) Limiter les déplacements dans l'espace

3. Un espace de motricité en collectivité doit comporter :

a) Uniquement des structures fixes et sécurisées
b) Des modules adaptés à l'âge des enfants avec des zones de sécurité
c) Le maximum d'équipements possible pour varier les activités
d) Des jeux identiques à ceux d'un parc public

4. L'aménagement d'un coin calme dans une section de moyens (12-24 mois) devrait inclure :
a) Des jeux sonores et lumineux
b) Des coussins, tapis et quelques livres accessibles
c) Un poste de télévision
d) Des tables et des chaises pour activités dirigées

5. Dans l'aménagement d'une salle de vie, les repères visuels pour les enfants servent à :
a) Décorer uniquement
b) Structurer l'espace et favoriser l'autonomie
c) Stimuler visuellement les enfants en permanence
d) Remplacer la présence des adultes

6. La hauteur recommandée pour les tables d'activités des enfants de 3 ans est :
a) 40-45 cm
b) 50-55 cm
c) 60-65 cm
d) 70-75 cm

7. Pour l'aménagement d'un espace repas en collectivité, il est préférable de :
a) Privilégier un grand espace ouvert avec tous les enfants ensemble
b) Créer des espaces séparés par âge avec un mobilier adapté
c) Utiliser uniquement des chaises hautes pour tous les âges
d) Installer des tables d'adultes avec rehausseurs

8. Dans l'aménagement des espaces extérieurs d'une crèche, il est essentiel de prévoir :
a) Uniquement des structures de jeux fixes
b) Des zones ombragées et des zones ensoleillées
c) Un revêtement uniforme sur toute la surface
d) Des jeux identiques à l'espace intérieur

9. L'aménagement d'un espace de change en collectivité doit comprendre :
a) Un point d'eau à proximité immédiate et du matériel accessible pour l'adulte
b) Un espace ouvert pour surveiller tous les enfants simultanément
c) Des meubles de rangement accessibles aux enfants
d) Un espace isolé loin des autres activités

10. Pour favoriser le développement sensoriel des tout-petits (3-12 mois), l'aménagement idéal inclut :
a) Des espaces aux couleurs vives uniquement
b) Des zones avec différentes textures, couleurs et stimulations adaptées
c) Un environnement neutre sans stimulation
d) Des jeux électroniques avec sons et lumières

Réponses : 1-b, 2-b, 3-b, 4-b, 5-b, 6-a, 7-b, 8-b, 9-a, 10-b
Ce questionnaire vous permet d'évaluer vos connaissances sur l'aménagement des espaces en structure d'accueil collectif, un élément fondamental pour créer un environnement adapté au développement et au bien-être des enfants.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.